

À tous les S1 des lycées technologiques et polyvalents de l'académie
Aux S1 des lycées généraux pour info

Circulaire spéciale : SÉRIES TECHNOLOGIQUES

Après une mise en place en 2^{nde} honteusement improvisée cette année, la réforme des lycées est censée s'appliquer aux élèves de 1^{ère} à la rentrée prochaine. Les craintes les plus vives s'expriment dans les séries STI/STL qui subissent une réforme spécifique : abandon des enseignements technologiques proprement dits en 2^{nde}, et baisse drastique de leurs horaires dans le cycle terminal, enseignement technologique "transversal" en 1^{ère} qui nie les spécificités des disciplines et les qualifications des personnels, suppression pure et simple de la physique appliquée, formation/reconversion des profs imposée... en dehors de leur service...

Ce projet signe purement et simplement la déstructuration de la voie technologique et de ses personnels, la perte de ce qui fait sa spécificité et son succès dans la démocratisation du lycée. Il risque en effet de détourner nombre de jeunes de formations qui leur permettaient de réussir.

En organisant la suppression d'un grand nombre de postes de STI, il s'inscrit parfaitement dans le droit fil des réformes actuelles !

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) a rejeté les deux projets d'arrêtés portant sur l'organisation et les horaires des enseignements en classe de Première ST2ID (ex STI) et STL. Lors du Conseil National des 16 et 17 novembre, le Snes a adopté un texte demandant un « moratoire » sur la mise en place de la réforme STI/STL à la rentrée 2011 afin qu'une vraie négociation s'engage pour une réforme de la voie technologique permettant de conserver sa spécificité et son attractivité.

Cette circulaire a pour objet de fournir à tous les lycées des documents d'analyse et d'action pour défendre la voie technologique auprès des collègues, des parents, de la population, des media. Vous y trouverez :

- Un exemple de motion au CA
- La pétition STI2D
- Le projet de grille horaire en 1^{ère} et T^{ale} des STI2D, STL et STI2DA
- 2 séries de graphiques (CSP des élèves de STI et leur insertion professionnelle)
- Des analyses sur les programmes de 1^{ère} en : STI, STL, physique-chimie, lettres, LV, maths
- Un compte-rendu du stage académique du 12 novembre

D'autres documents sont disponibles sur notre site académique.

Dans tous les établissements concernés, menons campagne auprès des parents et des media pour défendre le développement d'une voie technologique porteuse de réussite pour les élèves !

Le Snes demande audience au Recteur sur cette question et prépare une action commune de tous les lycées technologiques le jour de l'audience.

Cordialement,
Bertrand Humeau, Joel Illes, Bernard Duffourg

Projet de motion CA contre la réforme STI/STL

Le CA du lycée rejette la réforme des séries STI/STL, à l'instar du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) qui a refusé les deux projets d'arrêtés portant sur l'organisation et les horaires des enseignements en classe de Première ST2ID (ex STI) et STL.

En effet, celle-ci remet en cause la voie technologique qui a démontré son efficacité et a participé à la démocratisation de l'accès au baccalauréat.

Elle est censée favoriser les élèves qui poursuivront un parcours long (type écoles d'ingénieurs) mais, en se positionnant comme une sous-série S, elle ne fera que conduire à l'échec de nombre de jeunes qui actuellement peuvent réussir grâce aux séries STI et STL et obtenir un BTS ou un DUT.

Cette réforme annonce la fin de ce qui fait la spécificité de cette voie depuis 150 ans à savoir le travail pratique autour d'un objet technique au profit de contenus théoriques et peu attractifs. Les projets de programmes des enseignements généraux et technologiques confirment la dénaturation de ces formations.

Elle aura par ailleurs pour conséquence des suppressions de poste massives (fil conducteur de toutes les réformes de l'Éducation nationale) et à des reconversions dont les modalités sont inacceptables.

Cela se soldera par suppressions de postes dans notre établissement

C'est pourquoi le CA du lycée demande un « moratoire » sur la mise en place de la réforme STI/STL à la rentrée 2011 pour qu'une vraie négociation s'engage pour une réforme de la voie technologique permettant de conserver sa spécificité et son attractivité.

STI – STI2D : grilles horaires, comparaison

Classe : première STI – première STI2D									
		Actuel : enseignements correspondants							Réforme Chatel 2011
		Génie mécanique	Génie électron.	Génie électro- technique	Génie civil	Génie éner- gétique	Génie des matériaux	Génie optique	
Enseignements obligatoires communs aux séries STI2D et STL	Français	2+(1)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	3
	Philosophie	0	0	0	0	0	0	0	0
	Histoire Géographie	2	2	2	2	2	2	2	2
	LV1 et LV2	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	3 ^(*)
	EPS	2	2	2	2	2	2	2	2
	Mathématiques	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	4
	Sciences physiques ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2+(1)	4+(3)	3+(3)	2+(1)	2+(1)	2+(1)	3+(3)	3
TOTAL	12+(4)	14+(6)	13+(6)	12+(4)	12+(4)	12+(4)	13+(6)	17	
Enseignements obligatoires spécifiques	Transversaux tous STI	0+(3)	0	0+(3)	0	0	0+(3)	0	7
	Enseign. techno. en LV1	0	0	0	0	0	0	0	1 ^(iv)
	Spécifiques selon spé.	4+(10)	2+(11)	5+(12)	5+(12)	5+(12)	4+(10)	4+(14)	5
	TOTAL	4+(13)	2+(11)	4+(10)	5+(12)	5+(12)	4+(13)	3+(12)	13
Accompagnement personnalisé	Actuel : <i>module</i> (hors module affecté « mathématiques »)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	2
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE^(v)		16+(18)	16+(18)	17+(17)	17+(17)	17+(17)	16+(18)	16+(19)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR^(v)		52	52	51	51	51	52	52	49^(vi)

(*) Par dérogation, à titre provisoire : horaire élève LV1 compris entre 2 et 3h ; LV2 dispensée à titre obligatoire ou facultatif ; dotation horaire égale à celle en vigueur après la période transitoire

(i) LV1 seule (actuellement LV2 en option facultative : +2h)

(ii) Y COMPRIS module affecté aux mathématiques

(iii) Actuellement : Physique appliquée ; projet Chatel 2011 : Physique-chimie

(iv) « Pris en charge **conjointement par un enseignant** d'une discipline technologique **et un enseignant** de langue vivante » (soit : 2 h/prof.)

(v) NON COMPRIS : 10h/an de vie de classe ~0,3h/hebdomadaire

(vi) Estimation pour une classe de 29 élèves (considérée comme référence par le décret) : N = 16*(E/29)

"Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit.

Son volume (N) est arrêté par les recteurs d'académie, en divisant le nombre d'élèves (E) prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de première et terminales des séries STI2D et STL par vingt-neuf et en le multipliant par seize, puis en arrondissant le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur."

Classe : terminale STI – terminale STI2D									
		Actuel : enseignements correspondants							Réforme Chatel 2012
		Génie mécanique	Génie électron.	Génie électro- technique	Génie civil	Génie éner- gétique	Génie des matériaux	Génie optique	
Enseignements obligatoires communs aux séries STI2D et STL	Français	0	0	0	0	0	0	0	0
	Philosophie	1+(1)	1+(1)	1+(1)	1+(1)	1+(1)	1+(1)	1+(1)	2
	Histoire Géographie	0	0	0	0	0	0	0	0
	LV1 et LV2 (*)	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	3 ^(*)
	EPS	2	2	2	2	2	2	2	2
	TOTAL	5+(1)	5+(1)	5+(1)	5+(1)	5+(1)	5+(1)	5+(1)	7
Enseignements obligatoires spécifiques	Mathématiques	2+(2)	2+(2)	2+(2)	2+(2)	2+(2)	2+(2)	2+(2)	4
	Sciences physiques ⁽ⁱⁱⁱ⁾	3+(1)	4+(4)	3+(3)	3+(1)	3+(1)	3+(1)	4+(3)	4
	Transversaux tous STI	0+(3)	0	0+(3)	0	0	0+(3)	0	5
	Enseign. techno. en LV1	0	0	0	0	0	0	0	1 ^(iv)
	Spécifiques selon spé.	4,5+(11)	4,5+(15)	3,5+(10)	7,5+(11)	6,5+(12)	4,5+(11)	4+(13)	9
TOTAL	9,5+(17)	8,5+(18)	8,5+(18)	12,5+(14)	11,5+(15)	9,5+(17)	11+(18)	23	
Accompagnement personnalisé		0	0	0	0	0	0	0	2
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE^(v)		14,5+(18)	13,5+(19)	13,5+(19)	17,5+(15)	16,5+(16)	14,5+(18)	15+(19)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR^(v)		50,5	51,5	51,5	47,5	48,5	50,5	53,0	49^(vi)

(*) Par dérogation, à titre provisoire : horaire élève LV1 compris entre 2 et 3h ; LV2 dispensée à titre obligatoire ou facultatif ; dotation horaire égale à celle en vigueur après la période transitoire

(i) LV1 seule (actuellement LV2 en option facultative : +2h)

(iii) Actuellement : Physique appliquée ; projet Chatel 2011 : Physique-chimie

(iv) « Pris en charge **conjointement par un enseignant** d'une discipline technologique **et un enseignant** de langue vivante » (soit : 2 h/prof.)

(v) NON COMPRIS : 10h/an de vie de classe ~0,3h/hebdomadaire

(vi) Estimation pour une classe de 29 élèves (considérée comme référence par le décret) : N = 16*(E/29)

"Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit.

Son volume (N) est arrêté par les recteurs d'académie, en divisant le nombre d'élèves (E) prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de première et terminales des séries STI2D et STL par vingt-neuf et en le multipliant par seize, puis en arrondissant le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur."

STL : grilles horaires, comparaison

Classe de première STL					
		Actuel : enseignements correspondants			Réforme Chatel 2011
		Biochimie Génie biologique	Chimie de laboratoire et de procédés industriels	Physique de laboratoire et de procédés industriels	
Enseignements obligatoires communs aux séries STI2D et STL	Français	2+(1)	2+(1)	2+(1)	3
	Philosophie	0	0	0	0
	Histoire Géographie	2	2	2	2
	LV1 et LV2	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	3 ^(r)
	EPS	2	2	2	2
	Mathématiques	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	3+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	4
	Sciences physiques ⁽ⁱⁱⁱ⁾	0	0	0	3
TOTAL		10+(3)	10+(3)	11+(3)	17
Enseignements obligatoires spécifiques	Transversaux STL	0	0	0	6
	Enseign. techno. en LV1	0	0	0	1 ^(iv)
	Spécifiques (Bio. ou SPC)	5+(14)	6+(12)	7+(11)	6
	TOTAL		5+(14)	6+(12)	7+(11)
Accompagnement personnalisé	Actuel : <i>module</i> (hors module affecté « math. »)	(1)	(1)	(1)	2
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE^(v)		15+(18)	16+(16)	18+(15)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR^(v)		51	48	48	49^(vi)

^(r) Par dérogation, à titre provisoire : horaire élève LV1 compris entre 2 et 3h ; LV2 dispensée à titre obligatoire ou facultatif ; dotation horaire égale à celle en vigueur après la période transitoire

⁽ⁱ⁾ LV1 seule (actuellement LV2 en option facultative : +2h)

⁽ⁱⁱ⁾ Y COMPRIS module affecté aux mathématiques

⁽ⁱⁱⁱ⁾ L'enseignement de physique et chimie actuel étant à caractère technologique, il a été intégré ici aux enseignements technologiques

^(iv) « Pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante » (soit : 2 h/prof.)

^(v) NON COMPRIS : 10h/an de vie de classe ~0,3h/hebdomadaire

^(vi) Estimation pour une classe de 29 élèves (considérée comme référence par le décret) : N = 16*(E/29)

*Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit.

Son volume (N) est arrêté par les recteurs d'académie, en divisant le nombre d'élèves (E) prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de première et terminales des séries STI2D et STL par vingt-neuf et en le multipliant par seize, puis en arrondissant le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur.*

Classe de terminale STL					
		Actuel : enseignements correspondants			Réforme Chatel 2011
		Biochimie Génie biologique	Chimie de laboratoire et de procédés industriels	Physique de laboratoire et de procédés industriels	
Enseignements obligatoires communs aux séries STI2D et STL	Français	0	0	0	0
	Philosophie	1+(1)	1+(1)	1+(1)	2
	Histoire Géographie	0	0	0	0
	LV1 et LV2	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	2 ⁽ⁱ⁾	3 ^(r)
	EPS	2	2	2	2
	TOTAL		5+(1)	5+(1)	5+(1)
Enseignements obligatoires spécifiques	Mathématiques	2	2+(2)	2+(2)	4
	Sciences physiques ⁽ⁱⁱⁱ⁾	0	0	0	4
	Transversaux STL	0	0	0	4
	Enseign. techno. en LV1	0	0	0	1 ^(iv)
	Spécifiques (Bio. ou SPC)	11+(13,5)	7+(14,5)	6,5+(15)	10
TOTAL		13+(13,5)	9+(16,5)	8,5+(17)	23
Accompagnement personnalisé		0	0	0	2
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE^(v)		18+(14,5)	14+(17,5)	13,5+(18)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR^(v)		47	49	49,5	49^(vi)

^(r) Par dérogation, à titre provisoire : horaire élève LV1 compris entre 2 et 3h ; LV2 dispensée à titre obligatoire ou facultatif ; dotation horaire égale à celle en vigueur après la période transitoire

⁽ⁱ⁾ LV1 seule (actuellement LV2 en option facultative : +2h)

⁽ⁱⁱⁱ⁾ L'enseignement de physique et chimie actuel étant à caractère technologique, il a été intégré ici aux enseignements technologiques

^(iv) « Pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante » (soit : 2 h/prof.)

^(v) NON COMPRIS : 10h/an de vie de classe ~0,3h/hebdomadaire

^(vi) Estimation pour une classe de 29 élèves (considérée comme référence par le décret) : N = 16*(E/29)

*Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit.

Son volume (N) est arrêté par les recteurs d'académie, en divisant le nombre d'élèves (E) prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de première et terminales des séries STI2D et STL par vingt-neuf et en le multipliant par seize, puis en arrondissant le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur.*

STI Arts appliqués – STD2A : grilles horaires, comparaison

Classe de première STD2A			
		Actuel Enseignements correspondants	Réforme Chatel 2011
Enseignements obligatoires	Français	2+(1)	3
	Philosophie	0	0
	Histoire Géographie	2	2
	LV1 et LV2	2 ⁽ⁱ⁾	3^(*)
	EPS	2	2
	Mathématiques	2+(2) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	3
	Sciences Physiques	1+(1,5)	3
	Design et arts appliqués en LV1	0	1^(iv)
	Design et arts appliqués	4+(14)	13
Accompagnement personnalisé	Actuel : <i>module</i> (hors module affecté « math. »)	(1)	2
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE^(v)		14+(20)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR^(v)		54	51^(vi)

(*) Par dérogation, à titre provisoire : horaire élève LV1 compris entre 2 et 3h ; LV2 dispensée à titre obligatoire ou facultatif ; dotation horaire égale à celle en vigueur après la période transitoire

(i) LV1 seule (actuellement LV2 en option facultative : +2h)

(iii) Y COMPRIS module affecté aux mathématiques

(iv) « Pris en charge **conjointement par un enseignant** d'une discipline technologique **et un enseignant** de langue vivante » (soit : **2 h/prof.**)

(v) NON COMPRIS : 10h/an de vie de classe ~0,3h/hebdomadaire

(vi) Estimation pour une classe de **29 élèves** (considérée comme référence par le décret) : $N = 18*(E/29)$

"Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit.

Son volume (N) est arrêté par les recteurs d'académie, en divisant le nombre d'élèves (E) prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de première et terminales des séries STI2D et STL par vingt-neuf et en le multipliant par seize, puis en arrondissant le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur."

Classe de terminale STD2A			
		Actuel Enseignements correspondants	Réforme Chatel 2011
Enseignements obligatoires	Français	0	0
	Philosophie	1+(2)	2
	Histoire Géographie	0	0
	LV1 et LV2	2 ⁽ⁱ⁾	3^(*)
	EPS	2	2
	Mathématiques	1+(1,5)	3
	Sciences Physiques	1+(1,5)	2
	Design et arts appliqués en LV1	0	1^(iv)
	Design et arts appliqués	7+(16)	17
Accompagnement personnalisé		0	2
TOTAL GÉNÉRAL-ÉLÈVE^(v)		12+(21)	32
TOTAL GÉNÉRAL-PROFESSEUR^(v)		54	51^(vi)

(*) Par dérogation, à titre provisoire : horaire élève LV1 compris entre 2 et 3h ; LV2 dispensée à titre obligatoire ou facultatif ; dotation horaire égale à celle en vigueur après la période transitoire

(i) LV1 seule (actuellement LV2 en option facultative : +2h)

(iv) « Pris en charge **conjointement par un enseignant** d'une discipline technologique **et un enseignant** de langue vivante » (soit : **2 h/prof.**)

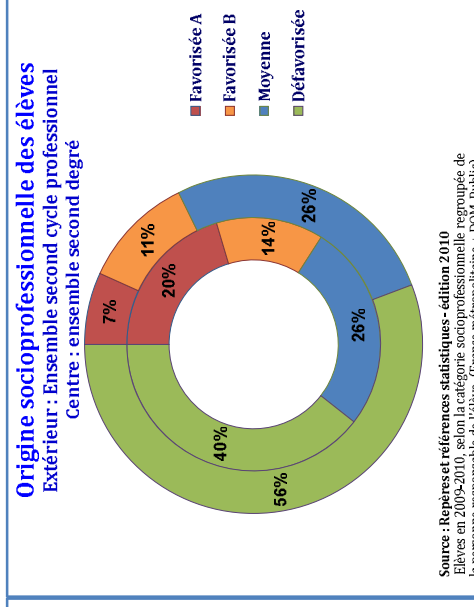
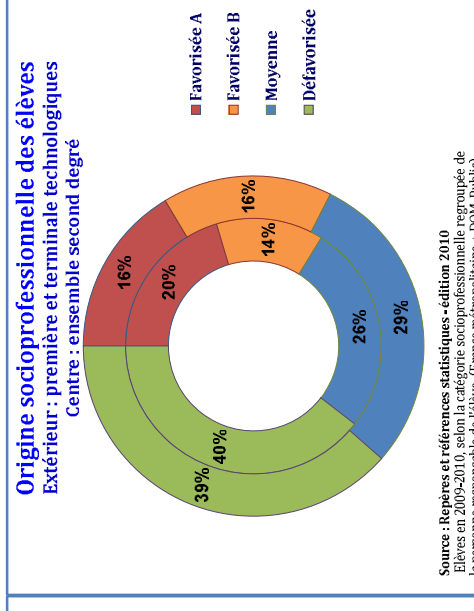
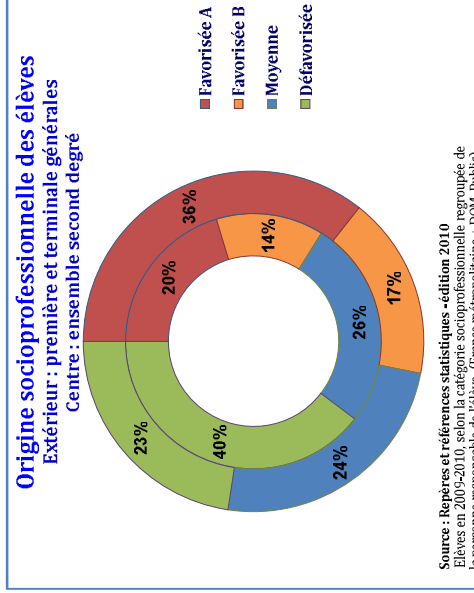
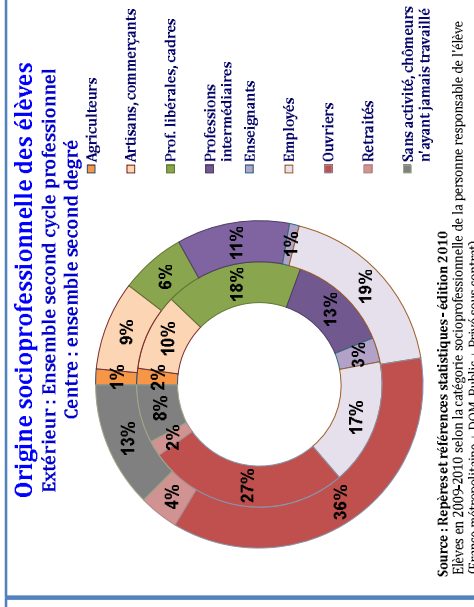
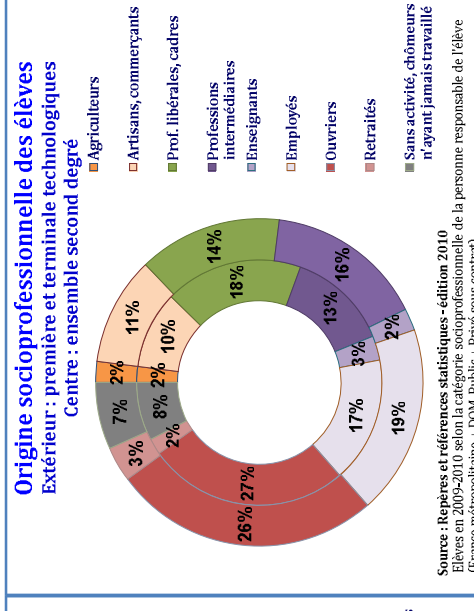
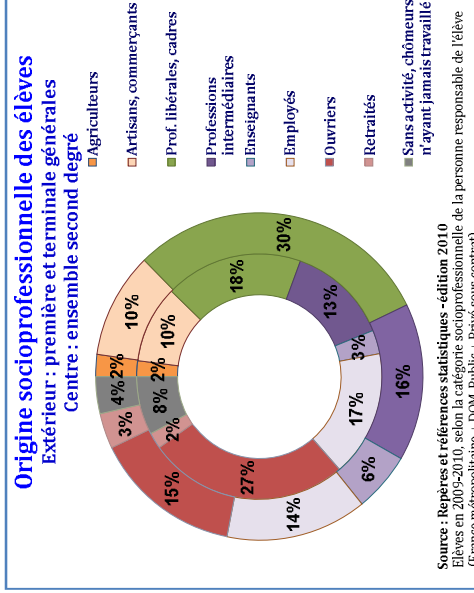
(v) NON COMPRIS : 10h/an de vie de classe ~0,3h/hebdomadaire

(vi) Estimation pour une classe de **29 élèves** (considérée comme référence par le décret) : $N = 18*(E/29)$

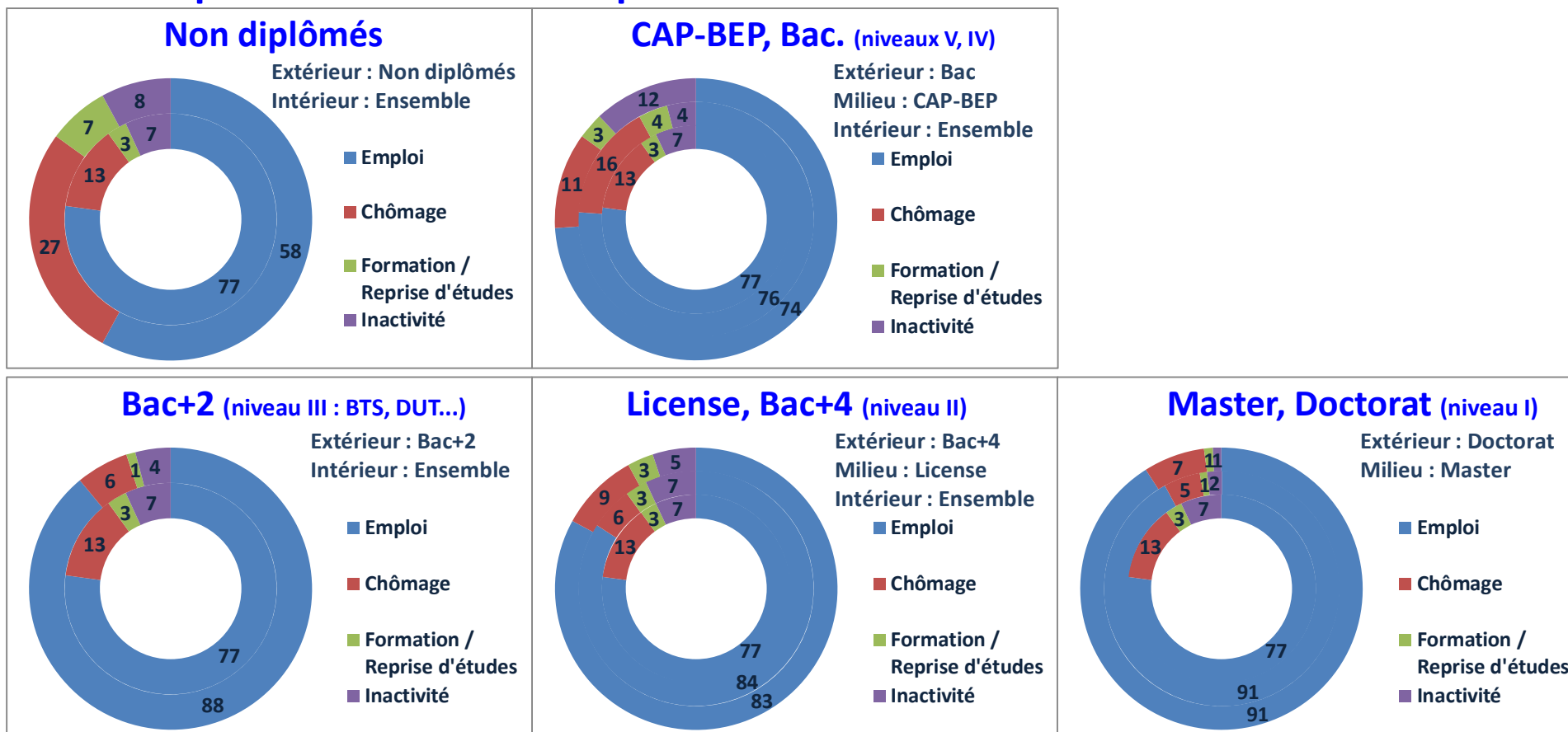
"Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit.

Son volume (N) est arrêté par les recteurs d'académie, en divisant le nombre d'élèves (E) prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de première et terminales des séries STI2D et STL par vingt-neuf et en le multipliant par seize, puis en arrondissant le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur."

L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré



Situation professionnelle 3 ans après la fin des études



Source : CEREQ, "Quand l'école est finie, enquête Génération 2004" ;

Guide de lecture : En 2007, parmi les jeunes sortis diplômés de CAP ou de BEP en 2004, 77% sont en emploi



Site du SNES

Ensemble des sciences et technologies industrielles — STI2D

STI2D, programmes d'enseignement technologique : toutes les craintes sont confirmées !

21 novembre 2010

La réforme Chatel

Cette réforme crée la série STI2D et rénove la série STL. En premier lieu, elle confirme l'ancrage de séries technologiques industrielles et de laboratoire... pour mieux ensuite effacer tout ce qui fait la richesse de ces formations, tout ce qui a permis à celles-ci de faire accéder aux études supérieures des élèves pour lesquels la voie générale n'était pas la voie royale.

Troncs communs et enseignements transversaux

Pour des raisons évidentes d'économies budgétaires, cette réforme réduit de manière drastique le nombre de formations proposées. Mais cette réduction s'accompagne aussi (sans compter les risques pesant sur les dédoublements) d'une généralisation de troncs communs ou d'enseignements transversaux, avec comme effet — sinon comme but — de :

- Dissocier les savoirs généraux des savoirs et pratiques technologiques en isolant les disciplines et en déconnectant les savoirs de la série et/ou de la spécialité.
- Dissocier les savoirs technologiques théoriques des savoirs technologiques pratiques et expérimentaux, en créant un tronc commun d'enseignements technologiques en STI2D, en créant un enseignement identique de physique-chimie pour les deux séries, en isolant cet enseignement de ceux de physique et chimie « technologique » en STL.
- Renforcer les modes de construction des savoirs déductifs au détriment des modes inductifs.

Cette option, concevable pour des élèves parfaitement intégrés au système scolaire et universitaire, serait désastreuse avec les élèves actuellement accueillis dans les séries technologiques. Ces jeunes, le plus souvent, (re)-prennent confiance en eux et intérêt pour les enseignements généraux et ils engagent des dynamiques de réussite grâce aux méthodes pédagogiques, aux synergies entre disciplines typiques de l'enseignement technologique : les disciplines ne sont pas juxtaposées mais concurrentes, chacune avec ses spécificités, à éclairer un même champ technologique.

Programmes pléthoriques : cohérence douteuse pour une motivation en berne

Ces troncs communs et enseignements transversaux dans les diverses disciplines doivent répondre à la fois aux besoins multiples des différentes séries et/ou spécialités et aux spécificités de chaque discipline (par ailleurs confortée dans son splendide isolement).

Il s'en suit des programmes souvent excessivement ambitieux, quantitativement et qualitativement... ce qui se traduira probablement par un survol insipide et indigeste de notions juxtaposées, sans créer de cohérence et donc finalement sans « faire culture » !

De plus nombre de notions, parfois « pointues », abordées en fonction de telle ou telle spécialité, risquent fort de ne pas faire sens pour les élèves des autres spécialités, d'où un risque majeur de désintérêt.

C'est d'une toute autre réforme que le lycée et les lycéens ont besoin

Les programmes, pour chaque discipline générale ou technologique, doivent être **spécifiques à chaque série et/ou spécialité**. Cette spécificité n'est pas contradictoire avec la définition d'objectifs communs à la discipline pour ces formations, objectifs qui peuvent être atteints par des voies différentes, par un travail sur des objets différents.

Ce qui importe c'est de **faire culture autour du champ technologique** de la spécialité, en s'appuyant sur ce champ, et de fournir des outils qui permettent ensuite d'**élargir le champ de cette culture**.



Site du SNES

actualités

Physique-chimie en STI2D-STL : un projet de programme emblématique et inacceptable

21 novembre 2010

Un programme emblématique

Emblématique de la dérive de la réforme STI2D-STL, dérive amplifiée par les programmes proposés à l'évaluation.

A première vue, un programme qui apparaît astucieux et stimulant

Astucieux car, regroupé sous quatre thèmes, « habitat », « transport », « santé », « vêtement et revêtement » évocateurs (tout du moins pour les trois premiers...), il réussit à balayer pratiquement tous les grands champs de la physique [1] et de la chimie [2] et à jeter des ponts avec les enseignements technologiques STI2D [3] et/ou STL [4].

Stimulant parce que son assimilation par les élèves leur permettrait – pour ce qui est des sciences physiques et chimiques – d'aborder très sereinement et au moins aussi bien que des élèves de S, des études supérieures telles que :

- Licence « Sciences et technologies » toutes mentions (Sciences de la matière ; Sciences de la terre et de l'Univers ; Sciences de la vie ; Sciences et technologies pour l'ingénieur...)
- « Études médicales » universitaires et « écoles para-médicales »
- Classes préparatoires (notamment : TSI ; TPC ; TB ; PTSI ; BSPST)
- Écoles d'ingénieurs post-bac
- Tous DUT et BTS des champs industriels et de laboratoire

L'accent mis sur la « démarche expérimentale » et les « activités expérimentales » (en lien avec les compétences « réaliser... », « tester expérimentalement... », « mesurer... »)... est un point très positif même si, dans cet objectif, l'horaire élève et l'interrogation concernant les dédoublements pour les TP remettent dramatiquement en cause l'objectif annoncé (comment prendre le temps d'« élaborer un protocole », de le « mettre en œuvre » et de porter « un regard critique » avec trois heures/élève par semaine de cours et de TP ?).

Hélas, deux « petites » choses semblent ne pas avoir été prises en compte...

Ce programme est censé s'adresser à des élèves de 16 à 18 ans environ

Le nombre de notions distinctes à aborder n'est absolument pas réaliste avec 3 h par semaine en première et 4 h en terminale. D'autant que, même si certaines apparaissent dans plusieurs thèmes, il sera très difficile pour les élèves de les structurer.

On risque donc d'assister à un survol rapide, un empilement de notions effleurées ne valant pas formation scientifique – exactement à l'inverse de l'objectif annoncé – ; cette dérive apparaît d'ailleurs en filigrane dans le texte au travers des très nombreuses occurrences des verbes « illustrer », « reconnaître », « décrire », « citer ».

Nous avons ici une démonstration limpide :

Il serait déjà extrêmement inquiétant d'envisager un programme commun à tous les élèves de STI2D et un autre pour tous ceux de STL, mais il est strictement impossible d'en construire un, réaliste, commun à ces deux séries.

Ce programme est censé s'adresser à des jeunes des séries technologiques

Dans ces séries réussissent aujourd'hui des jeunes qui, pour la plupart, n'auraient eu aucune chance d'intégrer une 1ère S. Leur réussite est liée à l'intérêt et la confiance en eux qu'il construisent dans les enseignements technologiques mais aussi au travers d'enseignements généraux construits en relation avec les enseignements technologiques.

Dans la série STI, la physique appliquée (notamment en génie électronique et génie électrotechnique) joue un rôle majeur d'interface entre sciences et technologies ; permettant à la fois :

- De construire une culture scientifique propre,
- De fournir des outils nécessaires aux disciplines technologiques, et par là-même de faire apparaître la nécessité d'une culture générale, notamment en ce qui concerne les mathématiques.

Elles peut jouer ce rôle

- Parce que son objet principal est l'étude des systèmes artificiels.
- Du fait de la connaissance qu'ont les enseignants de physique appliquée de ces systèmes.

C'est ce qui permet un réel dialogue entre les élèves et les enseignants de toutes ces disciplines et par là-même contribue à construire la motivation des élèves. Or c'est ce lien qui serait rompu, au détriment des élèves, avec l'enseignement proposé dont les objets d'étude ne se raccordent que superficiellement avec ceux des enseignements technologiques [5]. Quelle « collaboration directe et étroite » alors que l'essentiel des thèmes « santé » et surtout « vêtement et revêtement » [6] reste étranger à l'enseignement de STI2D, alors que le programme n'envisage même pas une participation à la mise en œuvre du projet technologique encadré ?

Dans la série STL, l'imbrication de l'enseignement scientifique et de l'enseignement technologique est à l'heure actuelle totale. La création d'un enseignement « obligatoire commun » (avec les STI2D) crée une fracture de manière encore plus évidente qu'avec la physique appliquée en STI2D, avec des conséquences identiques ; par exemple, le programme de chimie, surchargé pour les élèves de STI2D, se trouve amputé pour ceux de STL. De ce fait, un certain nombre de notions ont été transférées au programme de l'enseignement transversal de Chimie-Biochimie-Sciences du vivant, lui aussi pourtant pléthorique ! Et ces notions, du champ de compétence évident des enseignants de Sciences physiques et chimiques ne font pas directement partie de celui des enseignants de biochimie...

C'est sur des démarches inductives, couteuses en temps mais qui permettent de construire des concepts autrement que dans les séries générales que repose la réussite des élèves des séries technologiques. Dans le temps imparti, ce programme n'autorise qu'une démarche largement conceptuelle qui ne peut que conduire à l'échec des élèves qui ne sont pas ceux de la série S. Ce qui est à l'ordre du jour c'est d'amener le maximum de jeunes aux niveaux III, II et I ; ce n'est pas d'orienter vers les séries technologiques au détriment de la série S et en éjectant (et vers quoi ?) les élèves pour lesquels les séries technologiques sont aujourd'hui la voie de la réussite.

Ce programme n'est pas acceptable

Ce qui n'est pas acceptable, c'est la logique qui le sous-tend :

- Volonté d'économie de moyens, d'où regroupement STI2D-STL, horaires étriés et menace sur les TP dédoublés.
- Ambition de départ excessive avec le risque au final, soit d'une formation au rabais, soit de l'éviction de nombre d'élèves qui actuellement réussissent dans ces voies.
- Abandon de ce qui a fait la réussite de la voie technologique.

L'ambition est de faire accéder les bacheliers STI2D et STL aux mêmes débouchés scientifiques et techniques que les bacheliers S. Ce programme ne constituerait qu'un ersatz de celui de S pour les meilleurs élèves et découragerait les autres.

Ce qu'il faut c'est un autre programme dans le cadre d'une autre réforme des STI-STL.

La mise en œuvre à la rentrée 2011 de la réforme envisagée ne pourrait qu'entraîner un fiasco dramatique pour les élèves et les enseignants.

[1] Physique

De la thermodynamique à l'optique géométrique et ondulatoire, de l'électricité à la mécanique du solide et des fluides, en passant par vibrations et propagation, diffusion, radio-activité...

[2] Chimie

- Chimie générale : pH, oxydoréduction, thermo-chimie, cinétique chimique, solvation...
- Chimie organique : structures, fonctions (acide, alcool, ester...), polymérisation, combustion...
- Chimie minérale

[3] STI2D : Quelques exemples parmi d'autres (sans insister sur les notions « de base ») : dispositifs de protection contre les risques du courant électrique, panneau photovoltaïque, pompe à chaleur, décibel, effet Doppler, pertes de charge dans un écoulement, moteur à combustion interne/électrique, Airbag®, gabarit d'un filtre...

[4] STL : Quelques exemples parmi d'autres (et sans insister sur les notions « de base ») : polymérisation, colorants, tensio-actifs, spectrophotométrie, photométrie, chaîne de mesure, effet Doppler, antiseptiques...

[5] Trois exemples :

- Le transformateur de tension, dont l'élève ne doit que « citer le rôle ».
- Le domaine des transports, abordé sous le seul angle du véhicule individuel (est-ce bien « développement durable », est-ce bien « industriel » ?).
- Les générateurs d'énergie électrique, laissant de côté alternateurs et génératrices asynchrones qui pour plusieurs décennies au moins fourniront la plus grande part de l'énergie électrique, éolienne en particulier .

[6] Il n'y a pas d'opposition de principe à l'introduction de notions de chimie dans la formation des élèves, mais celles-ci doivent rester pour l'essentiel en relation avec la spécialité choisie. Et cela nécessiterait une concertation avec les enseignants, certains ne s'imaginant même pas enseigner la chimie qu'ils n'ont jamais étudiée, les autres pointant la nécessité d'une formation approfondie, en particulier sur le plan expérimental et de la sécurité.



Site du SNES

actualités

Programmes de STL, sous l'angle des Biotechnologies

21 novembre 2010

LA CONSULTATION

Il s'agit d'une « pseudo-concertation », organisée à la va-vite et de façon différente selon les académies, dans des délais raccourcis et le plus souvent sans temps accordé pour la concertation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

L'autonomie laissée aux établissements nous fait craindre des disparités énormes entre les lycées.

Nous demandons un découpage horaire fixé dans le référentiel permettant d'assurer un enseignement conséquent en groupe à effectifs réduits :

- La moitié des horaires pour chacun pour les enseignements transversaux .
- Une heure de cours théorique.
- 5 h d'activité technologiques en atelier pour l'enseignement spécifique de biotechnologie.

L'utilisation des laboratoires pose un problème, du fait de la fusion des anciennes disciplines, à savoir la biochimie et la microbiologie. Faudra-t-il bloquer les deux laboratoires sur l'année ? Ou créer des laboratoires polyvalents ?

En ce qui concerne les enseignants, nous demandons :

- Dans les lycées qui posséderont des sections STL-Biotechnologies, le maintien des professeurs de Biochimie-génie biologique pour les enseignements de « Chimie Biochimie Sciences du vivants » (CBSV) et « Mesure et instrumentation » (MI), de manière à mener ces enseignements en parallèle avec l'enseignement de spécialité de Biotechnologie.
- Réciproquement dans les lycées possédant des sections actuelles de « Chimie de laboratoire et de procédés industriels » (CLPI) et « Physique de laboratoire et de procédés industriels » (PLPI), le maintien des professeurs respectivement de Chimie et de Physique pour l'enseignement spécifique de Sciences physiques et chimiques en laboratoires, qui pourraient ainsi continuer à être différenciées.

CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS

Nous déplorons que les modalités d'examen n'aient pas été envisagées et redoutons, là encore, des disparités entre les établissements alors que les compétences à acquérir sont les mêmes pour tous. Nous souhaiterions des éclaircissements sur la notion de « compétences ».

Le programme de « Physique chimie » du tronc commun n'est pas cohérent avec les programmes transversaux et spécifiques de la filière STL, c'est-à-dire CBSV, MI et l'enseignement spécifique de Biotechnologie.

Un enseignement commun aux deux spécialités ne peut pas être sérieux sans être relié aux enseignements spécifiques, ce que nous revendiquons à l'intérieur de chaque spécialité, en termes d'horaires et d'enseignants.

Le programme de « Mesure et instrumentation (Mi) » tel qu'il est projeté est peu compréhensible et peu adapté pour les enseignants de Biotechnologie. Nous demandons un retour à la métrologie à laquelle nous avons été initiés.

Le programme de « Chimie Biochimie Sciences du Vivants » (CBSV) prévu pour la classe de première est trop ambitieux ; il est à réécrire pour le développer sur l'ensemble du cycle terminal

De même, le programme de « Biotechnologie » contient des notions à développer sur les deux années du cycle terminal.

Projets de programmes de la réforme STL-STI2D, pour en savoir plus :

- Spécialité Biotechnologies — enseignements technologiques , textes des projets de programmes :



**Chimie,
biochimie,
sciences
vivant : Première
STL**



**Mesure
du instrumentation :
Première STL**



**et Biotechnologies :
Première STL**

- SNES : Physique-chimie en STI2D-STL, sous l'angle des STL

L'actualité de la réforme Chatel :

- La réforme Chatel et la voie technologique
- La réforme du lycée général et technologique



Site du SNES

actualités

Programme de Physique-chimie en STL-STI 2D, sous l'angle des STL

21 novembre 2010

Dans le fond le programme apparaît comme trop ambitieux, lourd, trop conceptuel et aussi trop déstructuré. Confronté aux possibilités des élèves cela risque de se traduire par un « saupoudrage ».

Dans la forme, la transversalité délibérément voulue, n'est pas adaptée au profil des élèves de l'enseignement technologique.

- *Exemple 1* : la physique et la chimie se retrouvent dans trois ou quatre enseignements différents ; ce sont les élèves qui risquent de ne pas s'y retrouver !
- *Exemple 2* : Des notions de base de calorimétrie (capacité thermique massique et chaleur latente de changement d'état) qui ont toujours été enseignées au cours d'une même progression et dans un même niveau (1^o ou terminale), seront dispersées entre la 1^o et la Terminale.
- *Exemple 3* : Des notions de chimie organique, particulièrement difficiles à mémoriser pour bon nombre d'élèves, seront réparties de façon tout à fait déstructurée entre la 1^o et la Terminale.
- *etc...* : tout est à l'avenant...

Les élèves rencontrés dans l'enseignement technologique ont souvent du mal à se structurer — rappelons que la connaissance scientifique, par elle-même, ne structure pas —. Le succès indéniable de ces sections technologiques était le fait d'un enseignement structuré et structurant, bien cadré voir « carré » et reposant sur la répétition des connaissances à acquérir.

De plus l'absence de précision sur le nombre d'heures de travaux pratiques, essentiels pour ce type d'élèves, nous paraît très inquiétante. En outre cette quantité horaire attribuée aux travaux pratiques risque de dépendre, chaque année, des moyens donnés à l'établissement.

Nous ignorons aussi les modalités du futur bac technologique, ainsi que les coefficients attribués au différentes matières.

Enfin, la filière technologique, dont l'efficacité n'a jamais été mise en question et qui donnait satisfaction aux gens de la profession ainsi qu'aux établissements d'enseignement post-bac (B.T.S , classes préparatoires spécifiques aux écoles d'ingénieurs...), reposait sur une spécialisation des élèves qui ne se retrouvaient pas dans l'enseignement généraliste.

Avec la multiplication des matières, le nouveau bac STL nous paraît redevenir généraliste et ressemble à un « sous-bac S ».

Aucune précision n'est apportée sur les effectifs des futures classes de l'enseignement technologique. Nous rappelons qu'une des clefs de la réussite dans ces filières résidait dans la relation élèves-professeurs, relation bien plus développée que dans l'enseignement général.

Toute augmentation dans les effectifs altérerait cette relation et nuirait à la réussite des élèves.

En ce qui concerne le tronc commun, en essayant de satisfaire tous, ne satisfait personne (par exemple, de l'inutilité des nombres complexes en maths pour de futurs biologistes et la quasi disparition de l'électronique sur laquelle repose toute la technologie moderne...).

Pour toutes ces raisons

Nous pouvons dire que les projets de réforme et les nouveaux programmes proposés pour l'enseignement technologique, ne correspondent pas au profil des élèves actuellement dans cette filière. De telles dispositions, si elles étaient adoptées, mèneraient à l'échec de cette branche de l'enseignement, qui se déliterait inévitablement.

Cet échec se traduirait par la destruction d'un ascenseur social !



Site du SNES

Les lettres au lycée

Le nouveau programme des 1ères technologiques (en bref)

3 octobre 2010

Ce programme est applicable à la rentrée 2012, contrairement à celui des 1ères générales (2011).

Heureusement que les rédacteurs de programmes n'ont pas à apposer leur signature en bas de leur copie car ceux qui ont « travaillé » sur celui-ci auraient « la honte », comme on dit dans les cours de récréation ! C'est un copier-coller presque parfait du programme de 1ères générales.

Deux points changent : les deux derniers objets d'étude sont présentés dans l'ordre inverse ! Et l'introduction indique un nombre de textes à étudier inférieur (2 œuvres et 2 groupements de textes par objet d'étude, au lieu de 3) mais le détail du programme oublie ensuite totalement cette réduction, le descriptif de chaque chapitre étant exactement le même dans les deux programmes.

Une question se pose alors aux professeurs en charge de ces classes (mais pas aux rédacteurs du programme apparemment) : comment faire le même programme, avec une heure de moins (3h par semaine contre 4 pour les séries générales) et des élèves généralement en difficulté en français en fin de seconde ? Gageons qu'ils devront seuls tenter de répondre à cette question...



Site du SNES

STG

Analyse programme LV - cycle terminal technologique

6 octobre 2010

Séries concernées : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
Sciences et technologies de laboratoire (STL) Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Il s'agit d'un texte cadre unique pour toutes les langues (pas de déclinaison langue par langue) - puisque l'enseignement est commun à ces trois sections – qui intègre le CECRL en définissant les niveaux à atteindre :

- ▶ B2 en LV1 ;
- ▶ B1 en LV2. Des tableaux, intégrés à la fin du document, rappellent d'ailleurs les descripteurs du CECRL sous l'appellation « capacités » et non « compétences » : parler en continu, réagir et dialoguer, lire, écrire. Ils décrivent comment on passe de A1 à A2, de A2 à B1, de B1 à B2.

Le programme reprend les mêmes thèmes culturels que pour la section générale :

- ▶ mythes et héros ;
- ▶ espaces et échanges ;
- ▶ lieux et formes de pouvoir ;
- ▶ l'idée de progrès ; qui sont croisés à des « pôles de connaissances des séries technologiques spécifiques à chaque série » (ex : en STD2A, aborder la « démarche créative »). Cela permet au Ministère de proposer des tableaux, par série, avec des pistes de thèmes à aborder en classe. Exemple pour les STL :

thème : Mythes et héros / pôle : Ecologie et environnement

pistes proposés pour ce thème et ce pôle :

Le mythe d'un monde respectueux de l'environnement

Le mythe du « tout contrôlé, mesuré »

Energie « propre » ?

Parallèlement à ces contenus, « l'approche partagée du diagnostic et du parcours de l'élève en langues est facilitée par l'organisation par groupes de compétences et la mise en place de plages d'entraînement intensif qui favorisent le transfert de compétences d'une langue à l'autre et permettent de mieux répondre aux besoins des élèves ».

Ce sont donc à nouveau deux logiques différentes qui sont présentées : celle des objectifs culturels et linguistiques qui articulent langue et pensée ; celle de langues de communication, de perspective actionnelle, de modulation du temps d'apprentissage et de groupes de compétence qui supposent l'éclatement du groupe classe, la volonté d'individualiser les parcours et gagner des moyens en globalisant LV1 et LV2.

L'organisation par groupes de compétences pose la question de l'enseignement des contenus culturels pourtant souhaité. En effet, comment œuvrer à la cohérence culturelle et pédagogique quand les élèves changent régulièrement de groupe et quand il y a juxtaposition de compétences et de contenus culturels et linguistiques ? Comment les élèves font le lien entre les différents cours de différents enseignants ?

Rappelons que cette organisation n'est pas obligatoire (cf. article D312-17 du Code de l'éducation) et ne peut être adoptée sans avoir été soumise au conseil d'administration.

Si les groupes ne sont pas présentés comme obligatoires, par contre, il est précisé que l'enseignement technologique de la LV1 est fait par deux personnes en même temps ou en alternance : un professeur de LV et un professeur de matière technologique ou de sciences (en STL). Dans ce cadre, le Ministère propose des activités « concrètes et pratiques » de réception et production, telle « la construction de diaporamas de présentation », « la communication à distance par webcam », « suivre des consignes techniques (télé-assistance par téléphone) » ou « communiquer à distance (E-twinning) ».

A noter l'absence de deux points pourtant nécessaires aux enseignants, mais forcément absents du fait du programme commun :

- ▶ les constituants de la langue (lexique, grammaire, conjugaison, phonologie) ;
- ▶ la variété linguistique (soutenu/familier, littéraire/journalistique, écrit/oral...).

Enfin, rien n'est dit sur les horaires d'enseignement. Le SNES ne peut donc que rappeler son attachement à une exposition à la langue suffisante (il faudrait au minimum 3h élève par semaine) et à des effectifs de classe allégés, notamment pour travailler l'expression orale.



Site du SNES

Actualités

Rencontre à l'IG sur les nouveaux programmes de Terminale, 13 octobre 2010

13 novembre 2010

Nous restons opposés à la réforme du lycée mais pour autant nous sommes prêts à discuter sur les contenus des nouveaux programmes et nous tenons à dénoncer à travers ces rencontres les incohérences de leur mise en place.

Présents : pour l'Inspection Générale : Brigitte BAJOU, Xavier SORBE pour le SNES : Amandine Cormier Roland Hubert Brigitte Sotura

IG : La DEGESCO a commandé au groupe d'experts les programmes des classes de terminales S et ES et des enseignements de spécialité pour la fin du mois de février. Ce groupe est présidé par Brigitte Bajou et a déjà écrit les programmes de première. Pour l'instant, le groupe d'experts ne s'est réuni que deux fois ; il consulte les syndicats, les associations de spécialistes et les inspecteurs généraux d'autres disciplines : sciences industrielles, sciences physiques et SVT. Il ne travaillera pas sur les programmes avant la fin du mois de novembre et sur les enseignements de spécialité avant le mois de janvier. Les projets de programmes seront présentés au Conseil Supérieur de l'Education en juin et seront mis en œuvre à la rentrée 2012.

SNES : Quelle est la commande de la DEGESCO pour les classes de terminales ? Pour la première, le choix a été fait de rapprocher au maximum les programmes. Va-t-on en terminale vers une spécialisation en fonction de la série ? Alors que l'option de première L s'est dissoute dans l'enseignement obligatoire de ES qu'en est-il en terminale ?

IG : L'idée de la réforme est de rééquilibrer les séries. Mais en terminale, les séries devraient être plus marquées. Il n'y aura pas de spécialité spécifique pour la TL, la raison principale en étant les effectifs.

SNES : Nous continuons de contester la suppression d'un enseignement spécifique de mathématiques en série L. Ce qui est proposé revient dans la réalité à rajouter quelques chaises pour des élèves de L dans une classe de ES. Nous ne croyons pas que cela sera de nature à rééquilibrer les séries.

SERIES TECHNOLOGIQUES

Bien que les programmes des séries technologiques ne soient pas à l'ordre du jour, la question est abordée au cours de l'entretien.

SNES : Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de consultation des syndicats dans ces séries comme pour les autres programmes des séries ES et S .

IG : Le calendrier n'a pas permis de consultation avec les syndicats et les associations : la réforme a été publiée le 10 avril. Le groupe chargé de l'écriture (auquel participe Brigitte Bajou) a reçu la commande le 10 mai pour une remise de la copie le 15 juillet. La consultation a démarré à la rentrée mais il y a très peu de retours. Les programmes seront présentés à la CSL le 10 novembre et au CSE le 18 novembre.

SNES : Le regroupement de séries comme STIDD et STL et l'uniformisation des programmes ne nous semblent pas pertinents : selon les spécialités, les besoins en mathématiques ne sont pas les mêmes, faut-il enseigner les complexes aux élèves de STL ? Comme pour les séries d'enseignement général, il est aussi difficile d'avoir une véritable visibilité sur ces projets sans connaître ceux de terminale.

IG : La série STL regroupe deux sous-filières : les physiciens chimistes et les biologistes. Les besoins en maths des premiers sont proches de ceux de la série STI. Il y aura une véritable différenciation en terminale.

Stage SNES du 12 novembre 2010

L'avenir des voies technologiques

Animateurs : - **Thierry REYGADES** (S4 du SNES enseignant au lycée Diderot Paris)
- **Bertrand HUMEAU** (S3 du SNES enseignant au lycée Dhuoda Nîmes)

Représentants des lycées : 22 profs issus de divers lycées de l'académie :

Diderot Narbonne + Dhuoda Nîmes + Joliot Curie Sète + JBD Alès +Daudet Nîmes + Mermoz Montpellier + Montesquieu Narbonne + Mont Jussieu Castelnaudary + Peytavin Mende + 1 collègue TZR (½ Montpellier et ½ Béziers.)

1°)- LE POINT SUR LA REFORME DES LYCEES.

L'objectif énoncé par Darcos, dès le début du mandat Sarkozy est clair :

- 50 % des élèves en étude sup (43 % diplômés sup 2009)
- 50 % des élèves à sortir du système scolaire (apprenti, privés, mission insertion)

Dans cette optique, le BAC n'apparaît plus comme une finalité mais une simple étape.
Pour avoir moins d'échecs des bacheliers technologiques à la fac, la réforme est simple : ne pas les mettre à la fac !!

80 % des bacs pros poursuivent leurs études surtout en BTS.
Les bacs pros représentent 1/6 des bacheliers environ.

La réforme des secondes en supprimant les options qui avaient une finalité de découverte d'un métier au profit d'enseignements d'explorations qui restent généralistes, conduit à mettre en péril le recrutement dans les lycées technologiques. Si la réforme ancienne était arrivée à terme on aurait uniquement 20 bacs et non 47 !!

Problème : les jeunes seront moins bien formés professionnellement mais on espère qu'ils seront mieux « armés » pour réussir en BTS.

Peu importe ceux qui « resteront sur la touche » (car certains élèves ont du mal à comprendre des notions plus abstraites) **l'essentiel est qu'au moins 7% de bacheliers supplémentaires réussissent en enseignement supérieur.** Ainsi l'objectif des 50 % de réussite en études supérieures sera atteint !

La réforme actuelle :

- Ø Réaffirme la notion de série
 - Ø Conserve les 42 spécialités de bacs techno et pros
- Û La seconde n'est faite que d'enseignements communs puisque les enseignements d'exploration sont uniquement pour « information culturelle » et ne sont d'ailleurs même pas évalués...
- Û La première permet des passerelles dans les tronc communs.
- Û La terminale est la spécialisation de la série.

Problème : les tronc communs des séries technologiques transversaux qui ne sont axés que sur des concepts et non sur des analyses ne trouvent plus leur place dans cette réforme.

Les professionnels du « génie civil » se battent pour cette spécialisation des BTS, c'est pourquoi on a enrobé cette spécialisation autour de « architecture et construction ».

Partant de là il a bien fallu décliner la série STI 2D car il était difficile de garder une spécialité sur les 4 existantes et une générale.

Le PDG d'EADS est venu dans un lycée étudier la réforme et aux vues des horaires de la seconde au BTS en a déduit que la formation professionnelle pratique était insuffisante. Il a fait une lettre co-signée par le PDG Airbus Industrie (Louis Gallois) et l'a envoyé au Ministère pour témoigner de son désaccord et de l'incohérence.

Dans le schéma actuel, il est nécessaire que la physique appliquée disparaisse !! Seule la physique chimie qui est générale et ne porte pas sur un plan technologique a sa place !! Les IPR osent dire à des collègues qui ont un service en bac pro pour compléter leur service qu'ils sont destinés à continuer ainsi car on ne veut plus de physiciens-techniciens !

Avec l'idéologie de cette réforme, l'économie (des postes, du coût techno ...) n'est qu'une conséquence. Si c'était uniquement un problème financier on aurait pu le combattre bien plus facilement, alors que la propagande sur les échecs de la politique scolaire actuelle conduit de fait à une ghettoïsation aggravée par des mesures dites de discrimination positive. D'ailleurs, Sarkozy propose par exemple un RSA aux jeunes des banlieues pourvu qu'ils restent chez eux !....

Problème : Les parents ne réagissent pas !

Mais en fait, la réforme des lycées intéresse les parents de collèges que l'on a du mal à impliquer... De même le socle commun du collège ne fait pas réagir les profs de lycées ...

[Documents sur le site du SNES : commentaires](#)

Quand on examine l'origine socioprofessionnelle des élèves 2009, la voie technologie est celle de la mixité (38 % issus de milieux favorisés et 40 % de milieux défavorisés) alors que sur les Bacs généraux, seulement 23 % des élèves sont issus de milieux défavorisés)

[Voir le diaporama sur la réforme des lycées sur le site du SNES.](#)

- La seconde TMD : seconde de la Technologie de la Musique et de la Danse (représente environ 120 bacheliers car sélection très rigide).
- La seconde hôtellerie : Grosse pression du groupe ACCORD.
- Les séries STG et ST2S : A revoir en 2012 !! Mais pour l'instant on peut dire qu'elles sont :
 1. Touchées à minima sur l'accompagnement personnalisé.
 2. Risquent une refonte complète comme les autres (danger pour les GSI qui marchent mal au niveau national et risque de ne voir plus que 2 Bacs STG : communication et gestion)
- La série STD2A Sciences et Technologies des Arts Appliqués maintenue pour des raisons politiques (notamment parisiennes)
- La série STAV : Sciences et Technologies de l'Agriculture.
- Tronc commun STI2D et ST2L

2°)-LES PREMIERES ET LES TERMINALES TECHNOLOGIQUES

- Risque important sur les STG et surtout sur les horaires élèves que le ministère aimerait baisser car beaucoup d'élèves sont dans ces filières et donc le gain de postes irait de pair.
- Risque également pour les ST2S ;

Les premières STI2D – STL

Ø Les horaires élèves sont de 32 heures par semaine et 49 heures pour les profs.

Ø Un tronc commun (LV1+ LV2 => +1 H et accompagnement perso => + 2 H)

Ces 3 heures vont être récupérées sur les enseignements technologiques.

*Pour la rentrée 2011, le ministère a un problème car il manque de professeurs pour la LV2 donc il y aura une **phase transitoire pour mettre en application en 2015.***

Cette phase est dans l'arrêté !! Par contre si le lycée a les moyens on met les 2 LV dès la rentrée 2011 !!

Attention, les groupes en LV sont dans l'enveloppe globalisée et les dédoublements se font après avis du conseil pédagogique.

Explication :

Pour les STI de moins de 24 élèves, il n'y avait pas de possibilité de faire des groupes. **MAIS à partir de la rentrée prochaine** : il y aura un mode de calcul avec des règles proportionnelles sur tous les élèves de STI et STL du lycée inscrits en première et terminale.

Formule : **16 x X/29** (arrondi au supérieur) sachant que X représente tous les élèves.

- Ceci va créer des difficultés entre les formations par exemple, le dédoublement peut être plus utile en terminale qu'en première !

- De même entre les lycées, il y aura des disparités par exemple, l'accompagnement personnalisé a besoin d'être dédoublé dans les lycées difficiles mais peut être moins dans les lycées à « population favorisée » !

- Le dédoublement doit aussi tenir compte de l'utilisation des salles spécialement équipées.

JBD, Dhuoda, Bagnols et Mermoz auraient les 4 spécialités y compris « architecture et construction (génie civil). « La proximité va faire perdre environ 30 % d'élèves en 1ères à Dhuoda » (commente Florence)

Justification du recteur : faire venir les filles dans les sections industrielles.

Les IPR disent clairement aux professeurs : « il est possible que vous soyez TZR dans un premier temps pour revenir dans deux ou trois ans dans ce lycée » !!

Voir mail de Thierry adressé aux collègues STI.

Possibilités d'action pour refuser ce projet de réforme STI :

- Ø Refus de la perte de spécialité
- Ø Refus que les enseignements généraux soient construits indépendamment de la spécificité technologique il faut de la synergie et non des enseignements modulaires !
- Ø Maintien des horaires et des conditions d'enseignement avec des grilles redéfinies nationalement.
- Ø Mettre en place une formation des profs et non des entretiens individuels pour évaluer les compétences de chacun. **Le collègue convoqué individuellement doit y aller avec TOUS ses collègues de STI.**

Attention, il y a un risque que les IPR choisissent les professeurs à former ou créent des postes spécifiques ! Ne jamais oublier que le poste spécifique est un « fauteuil éjectable » car dès qu'on est plus le « copain » ou le « serviteur », le poste est supprimé...

Attention, la loi de mobilité sur la fonction publique ne s'applique pas aux professeurs « protégés » par le décret de 50. Par conséquent :

- On peut refuser les entretiens individuels
- Refuser des formations en dehors du temps de service, (c'est-à-dire les 15 heures ou les 18 heures hebdomadaires pour les professeurs).

Par contre si on a une formation d'un jour, soit 6 heures, on doit avoir une décharge de 3 heures ! (car 1 heure de cours = 2 heures de service).

Si la formation est sur une semaine, on doit être remplacé pour les 18 heures, mais dans tous les cas, on n'a pas à les récupérer.

Attention, au problème des formations sur le temps des vacances proposées par les IPR de certaines académies...

Qui sera formé ? Pas les professeurs qui enseignent uniquement en BTS ni les plus de 55 ans !

Les collègues STI devenant TZR pourront être prof de techno en collège mais dans ce cas, discipline connexe, donc uniquement 9 heures de service.

Il y a 297 professeurs de STI dans l'académie !! Et seulement 22 professeurs à ce stage aujourd'hui !!

Actions du SNES :

- Table ronde au salon de l'éducation
- Article dans « Le Monde » (interview de Thierry il y a deux jours)
- Participation au comité Interprofessionnel consultatif qui sera consulté dans 15 jours sur la réforme il y aura un communiqué intersyndical.
- Faire remonter au S4 toutes les **actions locales avec pour objectif** un refus de la réforme à la rentrée 2011 et une re-discussion pour repousser d'un an.

En T STI 2D et TSTIL les maths « sortent » de l'enseignement général et deviennent des enseignements technologiques avec un programme différent pour les STIL.

3°)- LA REFORME STI ET SES CONSEQUENCES SUR LES BTS

On a deux ministères : Education Nationale (MEN) **et** Enseignement Supérieur.

Les IPR disent que les BTS ne seront pas rénovés.

Pour les STI on prône pour l'augmentation des classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs c'est *l'objectif du MEN*.

Le ministère de l'enseignement supérieur analyse l'échec des étudiants en licence et dit que les bacs techno doivent rester en BTS, IUT, or, il y a beaucoup de bacs généraux dans les IUT et il est impossible d'imposer des quotas.

Pour les bacs pro, on a privilégié l'accès aux BTS en leur donnant priorité si les jeunes ont la mention TB ou Bien.

Les bacs pro en fac échouent mais ils ne représentent que 1 % des étudiants ...

Conclusion :

Il y a un problème d'orientation. Il faut donc que chaque jeune trouve son parcours de formation => on a mis en place des « crédits » pour la licence [ex : les lycées ayant des BTS doivent avoir une convention avec les facs pour que leur étudiants puissent s'inscrire en licence (L3 ou licence pro) avec un crédit de 120 points.]

Dès la prochaine rentrée 2011 (conférence de Valérie Pecresse à Lille).

Ø Redéfinition des référentiels de BTS en semestre avec donc 6 UV x 4 semaines = 24 modules à 5 crédits chacun.

L'objectif est d'avoir des BTS avec des modules identiques pour des changements de BTS et aussi pour que les L1 puissent intégrer les BTS en fin de semestre.

Expérimentation nationale dès sept 2011 sur : Les deux BTS tourisme, BTS Commerce international, BTS MAI et Système électronique.

L'expérimentation sur ces BTS va durer 3 ans.

Le problème est que le BTS sera toujours évalué à la fin des deux ans mais il faudra aussi une évaluation des processus de façon semestrielle.

- 1- Comment organiser une réorientation entre L1 et BTS en janvier ?
- 2- Comment faire mieux réussir les bacs pros et donc aménager la 1^{ère} année de BTS (et pourquoi pas une année d'adaptation ?)

Le ministère va faire un appel à projet des équipes pédagogiques (budget de 10 millions €).

Il est clair qu'on ne va pas changer les spécialités de BTS car ils conviennent aux professionnels. Il n'y aura pas de BTS en 3 ans !

Au niveau national : 10 000 professeurs devraient être concernés par la formation STI.

Selon Luc Châtel, pour les 10000 professeurs, seront concernés :

- 1/3 pour une information sur les nouveautés de la réforme
- 1/3 pour une formation lourde
- 1/3 pour une reconversion dans la fonction publique donc suppression de postes !!

A ce 1/3 de suppression, on peut rajouter les suppressions de postes dues aux pertes d'heures.

Donc, le SNES estime à ¼ des collègues soit 2 500 supprimés !

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Montpellier
31 rue de l'université
34 064 Montpellier Cedex 09

Objet : Formations technologiques STI2D. Demande d'audience.

Monsieur le Recteur

Nous ne voulons pas reprendre ici toute l'analyse que notre organisation a faite au niveau national de la réforme de la filière STI2D, et qui l'a amenée à demander de repousser d'une année sa mise en application. Ce report est indispensable afin d'obtenir les évolutions souhaitables en terme de contenus et d'organisation des enseignements pour que cette filière puisse réellement atteindre les objectifs affichés à savoir :

- l'augmentation du nombre de jeunes rejoignant ces filières,
- la réussite de ces jeunes dans des voies scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur pour former davantage d'ingénieurs et de techniciens de niveau supérieur dont notre pays a besoin.

Ce report est aussi nécessaire pour préparer les équipes enseignantes pour lesquelles cette mise en œuvre sera très exigeante en formation et en préparation des activités pédagogiques à proposer avec de nouveaux outils.

Nous tenons à relayer la grande inquiétude des enseignants au regard de la mise en œuvre de cette réforme. Très attachés à la voie technologique dont ils sont souvent issus, ils ont une grande expérience au regard des élèves qui choisissent ses filières ; ils savent que la réussite de ces élèves s'appuie sur des activités pratiques au travers desquelles se construisent les savoirs et savoir-faire. Les textes actuels organisant la filière STI2D remettent en question ces pratiques pédagogiques qui ont permis la réussite de très nombreux jeunes. Il est évident qu'une réforme est nécessaire ; elle est demandée par les enseignants mais ils sont convaincus que la rénovation et le développement de cette voie de formation ne passera pas par une théorisation des savoirs technologiques au détriment des expérimentations, des travaux pratiques et des activités de projet. En ce sens, toute remise en cause des travaux en groupe réduits et à caractère très concret est considérée comme un frein aux objectifs affichés.

Nous tenons aussi à relayer la grande inquiétude des enseignants au regard des suppressions d'heures d'enseignement que cette réforme, en l'état actuel, engendrerait. Comment cela se traduirait-il en terme de postes ? Quel impact sur l'activité des lycées dont l'existence des filières technologiques industrielles constitue la caractéristique principale ainsi que sur les activités des structures annexées (GRETA, PFT, CFA Publics) ? Les discours les plus officiels considèrent que

la baisse horaire sera vite compensée par la montée des effectifs élèves et que la situation de collègues qui perdraient leur poste ne devrait pas perdurer. Comment l'administration a-t-elle l'intention de gérer cette période annoncée comme transitoire ?

Nous tenons aussi à relayer la grande inquiétude des enseignants au regard de leur formation professionnelle nécessaire au regard des nouveaux programmes et nouvelles pratiques. Il est incontournable que tous les enseignants puissent bénéficier d'une formation importante qui les mette en situation de formation collective privilégiant des échanges directs. Cette formation doit se faire sur le temps de travail. Cela est un droit pour les personnels que l'institution doit respecter. Aussi nous vous demandons d'organiser cette formation lourde des enseignants en assurant à chacun d'entre eux une décharge hebdomadaire de service, permettant d'organiser des emplois du temps libérant des journées dans les semaines qui seraient consacrées à la formation.

Nous voulons enfin à cette occasion établir avec vous, un premier bilan de la mise en place des enseignements d'exploration de seconde en ce qui concerne les enseignements explorant les domaines technologiques industriels. Outre le fait que l'horaire de 1h30 hebdomadaire est trop limité pour une confrontation significative avec les champs à explorer, il faut constater ici la difficulté de fonctionnement dès que les groupes d'activité ne sont pas dédoublés. Il faut aussi constater que la possibilité de choisir deux enseignements d'exploration du champ technologique industriel, offerte aux élèves dans les textes, par dérogation, n'est pas réelle.

Pour aborder l'ensemble de ces questions et pour vous faire part de nombreuses interrogations de nos collègues, nous sollicitons une entrevue dont nous souhaiterions qu'elle puisse avoir lieu dans un délai le plus proche possible.

Veillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Joël Illes, Bernard Duffourg, , Bertrand Humeau